

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 354

présenté par

M. Pancher, M. Philippe Vigier, M. Gomes et M. Tuaiva

ARTICLE 21 QUINQUIES

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à éviter l'enfouissement déguisé à bas coût comme par exemple lors de l'utilisation des mâchefers en sous-couche routière. Il permettra également d'éviter que les carrières en fin de vie ne deviennent des décharges non-déclarées et non contrôlées.